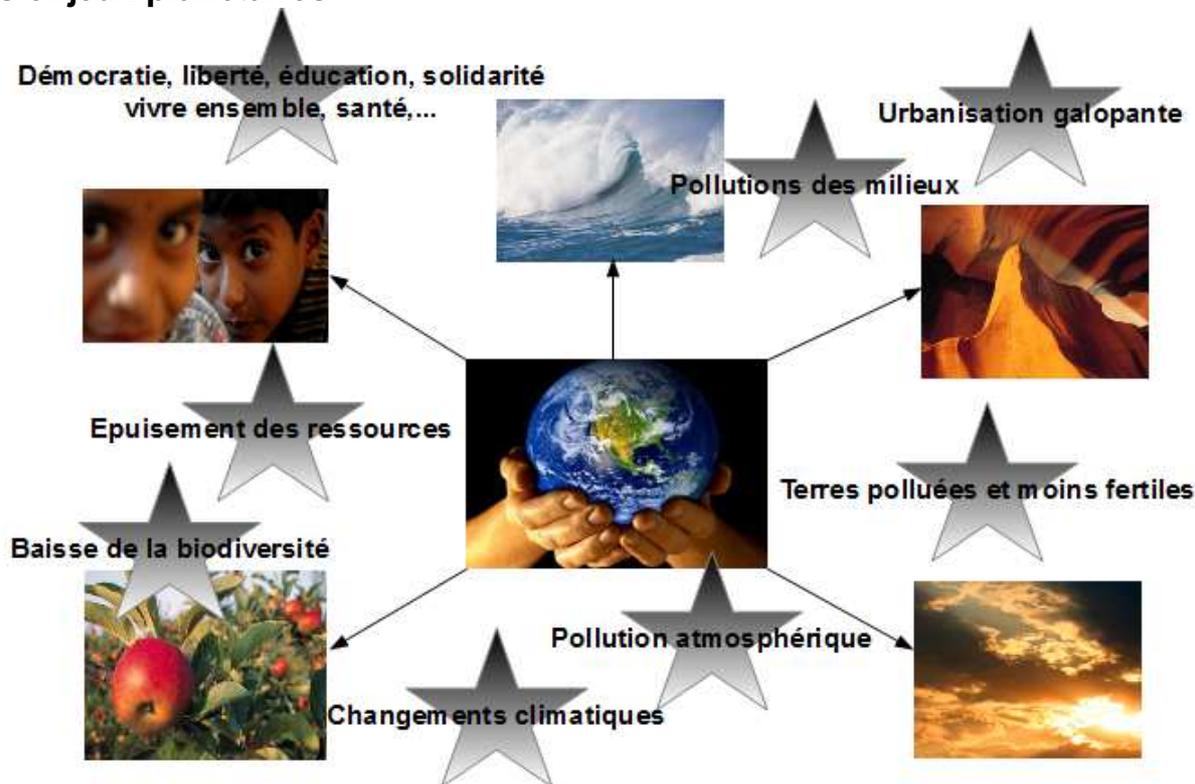


## Identifier des actions pédagogiques d'éducation à l'environnement et au développement durable dans une structure d'accueil collectif de mineurs

### Comprendre ce qu'est le développement durable

#### Des enjeux planétaires :



#### Une définition historique, rapport Brundtland (1987) :

« Le développement durable est un développement qui satisfait les besoins des générations présentes sans priver les générations futures de répondre à leurs propres besoins. ».

#### Un cadre de référence, les finalités du développement durable :

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

« Pour faciliter la mise en place des Agendas 21 locaux, le ministère a élaboré un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable (...) Il valorise les expériences pionnières menées, en matière de développement durable par les collectivités territoriales ».

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains.

## S'approprier les enjeux de l'éducation à l'environnement vers un développement durable

L'EEDD dans un projet éducatif et pédagogique « en quelques mots » :

« **Une éducation par... la notion d'environnement** » qui ouvre le champ d'une éducation qui s'intéresse autant à l'être humain et à l'organisation des sociétés qu'à l'environnement naturel et physique. Les problématiques environnementales favorisent les approches transversales et les démarches systémiques.

**Biodiversité**

**Solidarité, vivre ensemble**

**Santé Environnement**

**Déchets**

**Mobilité**

« **Une éducation à... l'écocitoyenneté** » qui donne la capacité à participer et agir sur son cadre de vie. C'est une éducation qui vise la responsabilisation.

« **Une éducation vers... le développement durable** », c'est une démarche éducative qui se construit sur :

**L'autonomie**

**La connaissance**

**La socialisation**

**La concertation**

**L'ancrage aux réalités de territoire**

## Décliner dans son action éducative les enjeux et principes du développement durable

**Une action de sensibilisation** est une action ponctuelle sur un temps bref et défini. Elle vise à « rendre réceptif » le public à un thème sous un angle assez généraliste, tout en y faisant passer les informations et les connaissances principales. Par exemple, on peut sensibiliser les enfants aux questions du développement durable, aux problématiques de l'eau, avec un film, des photos, par la discussion.... On peut également sortir de la structure pour faire une animation nature ou patrimoine.

Pour mener ce type d'action, il existe de nombreuses ressources à disposition des acteurs éducatifs :

- Des fiches-animations en libre accès sur internet,
- Des malles pédagogiques disponibles dans les centres d'éducation à l'environnement,
- Des animateurs locaux offrant l'opportunité d'être guidé et accompagné dans ce type d'action.

**Une action de projet** s'inscrit dans le temps. Elle permet de mettre en place une démarche globale de développement durable. Elle est souvent formalisée dans le cadre d'un « Agenda 21 » (ou « Agenda pour le 21<sup>ème</sup> siècle »).

Elle permet d'aller plus loin que la simple action de sensibilisation, en mettant en lien plusieurs acteurs d'une même structure (direction, animation, personnel de service,...)

mais aussi des personnes de l'environnement proche de la structure (commune, acteurs socio-économiques et culturels, le secteur scolaire, ...).

Une action de projet permet d'aborder plusieurs thèmes du développement durable.

Elle suit en général une méthodologie bien précise :

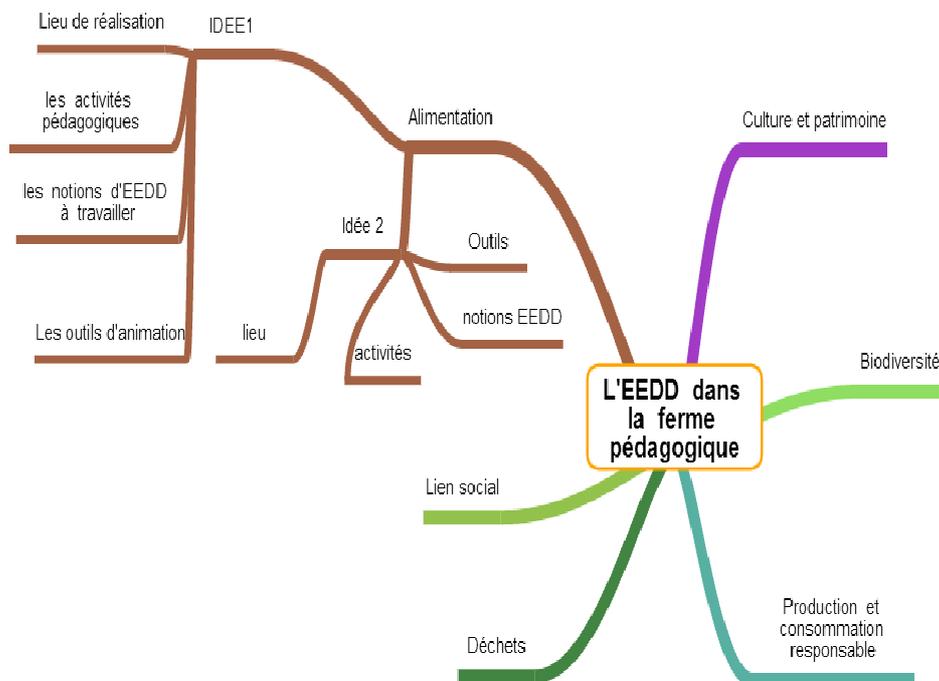
- Former un groupe de travail (ou « groupe de pilotage ») composé des acteurs clés de la structure. Ces personnes sont mobilisées pour suivre et mettre en vie cette action de projet.
- Diagnostiquer les atouts/opportunités et freins de la structure par rapport aux enjeux du développement durable.
- Formaliser et faire vivre un plan d'action. Au regard du diagnostic, on pourra déterminer des actions « prioritaires », « exemplaires », « fédératrices »,....
- Evaluer les actions pour analyser les avancées, les progrès en terme de développement durable avec ses publics et dans sa structure.

## Concevoir une activité ou un projet intégrant l'EEDD

**Identifier l'EEDD dans sa structure, utiliser une carte mentale :**

Une carte mentale (ou « carte heuristique ») permet de schématiser le déroulé des idées et la logique de la pensée. Elle permet également d'imager un brainstorming. Là où la suite de mots va permettre de faire émerger des idées, la carte mentale permet de mettre en lumière les liens entre celles-ci.

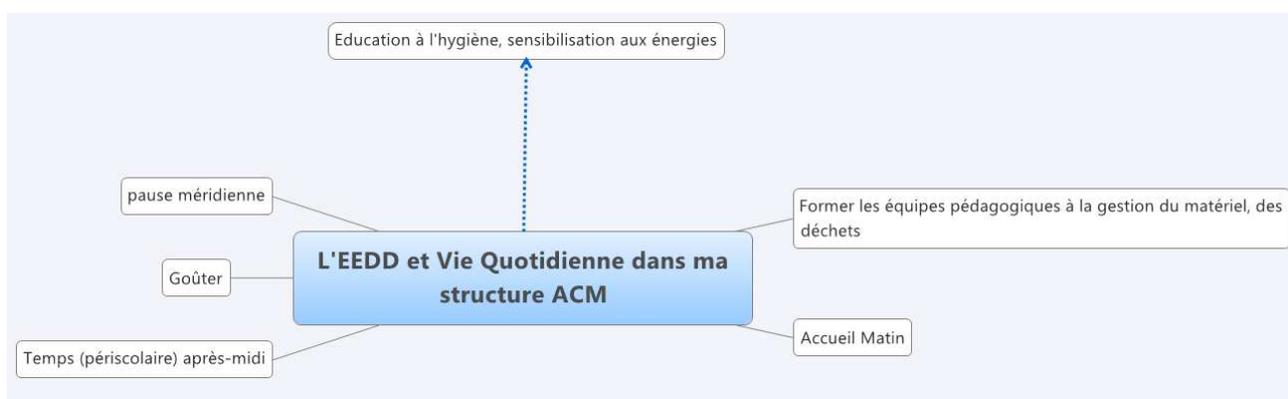
**Exemple de carte mentale pour développer un projet de ferme pédagogique dans sa structure**



## Exemple de carte mentale pour développer des projets autour de l'alimentation dans sa structure



## Exemple de carte mentale pour mettre en place des animations EEDD sur la vie quotidienne dans sa structure



### Formaliser son action avec une fiche action :

Cet outil permet de poser le cadre éducatif de son action tout en prévoyant l'organisation logistique et matérielle pour sa réalisation.

Elle comporte au minimum les catégories suivantes :

- **Les objectifs pédagogiques** : 2 à 3 suffisent... Ils doivent être adaptés à l'âge et au type du public, aux conditions de réalisation (lieu, date, temps, matériel,...) et en lien avec un ou des enjeux du développement durable..

Par exemple on peut les décliner en terme de « savoir », « savoir-être » et « savoir-faire ».

- **Les moyens à mobiliser** : cette catégorie décrit la logistique de la réalisation de l'action en terme « humain » (nombre et qualité des animateurs, intervenants,...), « matériel » (lieu de réalisation, matériel fongible et non fongible,...), « financier » (budget prévisionnel avec dépenses et recettes).
- **Les conditions de réalisation** : le public et ses caractéristiques, ainsi que le lieu, le temps et le rôle de l'animateur doivent être clairement formalisés pour évaluer la cohérence de la réalisation de l'action avec les objectifs pédagogiques.

- **Les outils pédagogiques** : ils sont un support à l'animation et doivent aider l'animateur à atteindre un objectif.
- **Le déroulé pédagogique**: il permet à la personne qui va animer l'action ou le projet de savoir l'ordre chronologique de sa réalisation. Cette partie décrit comment les séquences s'enchaînent les unes derrière les autres.  
*Par exemple, pour chaque séquence on peut détailler sa description / le message et l'approche pédagogique à mettre en œuvre/le temps...*
- **Les moyens de l'évaluation** : il convient de prendre le temps d'évaluer son action ou son projet par rapport aux objectifs initiaux. De cette réflexion peuvent émerger des pistes d'amélioration ou de réajustement.  
*Par exemple, on peut évaluer plusieurs critères : la satisfaction, les connaissances acquises, le comportement,...*

### **Ressources :**

**Enquête GRAINE Aquitaine « le développement durable dans les Accueils Collectifs de Mineurs » :**

<http://www.reseau-orfee.org/spip.php?rubrique42>

**JPA, enquête « L'EEDD dans les ACM de la région Rhône Alpes : enjeux et perspectives » :**

<http://www.jpa.asso.fr/docs/regions/RapportFinalEEDD.pdf>

**Guide « EEDD dans les ACM, exemple du Grand Lyon » :**

[http://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/media/pdf/environnement/pedagogie/20120216\\_gl\\_livret\\_enseignants\\_edd-accueilscollectifs.pdf](http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/environnement/pedagogie/20120216_gl_livret_enseignants_edd-accueilscollectifs.pdf)

**Guide « Le développement durable expliqué aux enfants » :**

[http://educ.prehistosite.be/wp-content/uploads/2012/10/devel\\_durable\\_enfants.pdf](http://educ.prehistosite.be/wp-content/uploads/2012/10/devel_durable_enfants.pdf)



**GRAINE Aquitaine**

Réseau régional d'éducation à l'environnement

*Association Loi 1901*

8, rue de l'Abbé Gaillard

33830 Belin-Béliet

Tél.: 05 56 88 19 07

Fax.: 05 56 88 02 51

[infos@graine-aquitaine.org](mailto:infos@graine-aquitaine.org)

[www.graine-aquitaine.org](http://www.graine-aquitaine.org)